

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de QUINCEY 70000**

Accusé de réception en préfecture  
070-217004332-20241010-D-36-2024-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2024  
Date de réception préfecture : 16/10/2024

-----  
*Nombre de conseillers*  
en exercice : 15  
présents : 9  
votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix du mois d'octobre à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 4 octobre 2024, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

**Etaient présents :**

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, Mme Véronique BATISSE, M. Christian CHAUSSALET, Mme Annie BAUMLIN, Mme Séverine CHARLOT, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, M. Pierre ARTAUX.

**Absents excusés :/**

**Ont donné pouvoir :** M. Romain MUNIER à M. Bruno BIDOYEN  
- M. Gilles GARDIENNET à Mme Marie-Noëlle MOUGIN  
- Mme Caroline DORMOY à Mme Annie BAUMLIN  
- M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE  
- Mme Fabienne LEMOINE à M. Christian CHAUSSALET  
- Mme Estelle TURAN à Mme Séverine CHARLOT

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

**OUVERTURE DE SEANCE**

Le Maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

**CESSION D'UN PHOTOCOPIEUR**

36/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 juin 2020 donnant au maire délégation pour traiter certaines affaires relevant normalement de l'assemblée communale,

Considérant :

- Que la commune de Quincey est propriétaire de biens mobiliers faisant partie du domaine mobilier privé de la commune et dont elle n'a plus l'utilité, et plus particulièrement :
  - Un Photocopieur Brother MFC 9465 CDN acheté en 2013 pour un montant TTC de 596.80 €.
- Que la commune de Quincey favorise le réemploi des matériels usagés dont elle n'a plus l'utilité,
- Que la commune de Quincey participe à une démarche de développement durable en favorisant ce principe de réemploi,
- Que la commune de Quincey organise des ventes publiques à destination des particuliers et autres (collectivités territoriales, associations...), dans ses lieux (Mairie et service technique), lors de manifestations locales ou d'évènements particuliers, sur des sites de vente de biens d'occasion en ligne et/ou bourse d'échanges (AMF...).

Considérant l'offre d'achat de Monsieur Romain MUNIER, demeurant 7 rue de la Craie - 70000 QUINCEY.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- De céder à ce dernier le Photocopieur Brother MFC 9465 CDN appartenant à la commune de Quincey, pour la somme de cinquante euros (50 €).

Cette somme sera encaissée sur la régie de recettes de la Commune de Quincey

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **DÉCIDE** de céder à Mr Romain MUNIER le Photocopieur Brother MFC 9465 CDN appartenant à la commune de Quincey, pour la somme de cinquante euros (50 €),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à percevoir les recettes correspondantes par l'intermédiaire de la régie de recettes de la commune de Quincey.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Affiché le **11 octobre 2024**  
Pour copie conforme :  
La Secrétaire de Séance

  
Véronique BATISSE

En Mairie, le **11 octobre 2024**

Le Maire

  
Bruno BIDOYEN

